

OPERATION DE FIN DE GESTION : ETABLISSEMENT DU RELEVE RECAPITULATIF

Définition : Le relevé récapitulatif est le document comptable dans lequel le comptable matières porte la liste des matières qui constituent le patrimoine ainsi que leurs quantités pour les besoins de la commission de recensement.

Moment d'utilisation :

Chaque fois qu'un recensement des matières est à faire.

Responsable :

Il est établi par le comptable matières.

Document de base :

Pour remplir le relevé récapitulatif, le comptable matières doit disposer :

- du grand livre pour les informations à mettre dans les colonnes : numéro de compte, désignation des matières, total de sortie provisoire ;
- de l'ensemble des Fiches d'Inventaire Individuel Contradictoire

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE :

SERVICE/ETABLISSEMENT :

Modèle n°9

Instruction Générale

Art n°17b, 18c

RELEVE RECAPITULATIF DES MATIERES A LA DATE DU(1)

N° Compte nomenclature (2)	Désignation des matières	En attente	En service (4)	En sortie provisoire	Total (3)	observations

(1) Il est établi en fin de gestion et lors de tout arrêté des écritures

(2) Dans l'ordre des comptes de la nomenclature

(3) Reporter l'existant du grand livre

(4) Sommation des qualités de chaque article à partir des fiches d'inventaire individuel contradictoire des matières.

Le comptable des matières :

Prénom :

Nom :

Timbre et signature